



Arrêté fédéral
portant approbation d'un accord entre la Suisse et l'Italie
relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers et d'un
protocole modifiant la convention entre la Suisse et l'Italie
en vue d'éviter les doubles impositions et de régler
certaines autres questions en matière d'impôts sur le
revenu et sur la fortune

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du ...²,
arrête:

Art. 1

¹ Sont approuvés:

- a) l'Accord du 23 décembre 2020 entre la Confédération suisse et la République italienne relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers³ ;
- b) le Protocole du 23 décembre 2020⁴ modifiant la Convention du 9 mars 1976 entre la Confédération suisse et la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune⁵.

² Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier les accords énumérés à l'al. 1.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

RS

- 1 RS **101**
- 2 FF **2021** ...
- 3 FF **2021** ...
- 4 FF **2021** ...
- 5 RS **0.672.945.41**